

ARRETE N° 2023-191

Portant réglementation provisoire de la circulation
durant des travaux de pose d'un réseau Basse tension
Rue de la Croix de Pierre

Le Maire de Teloché,

- Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,
- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-1 et suivants,
- Vu le Code de la route,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- Vu la demande en date du 23 octobre 2023, présentée par Monsieur Jérémy BOULAY, pour le compte de l'entreprise LTP SAS, sise 46, Route de la Brardière 72220 ST GERVAIS EN BELIN.

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et du personnel pendant les travaux de pose d'un réseau Basse tension, devant être réalisés, il y a lieu de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1 : Du 14 novembre au 08 décembre 2023, selon les besoins du chantier, il est institué une circulation alternée, Rue de la Croix de Pierre, à hauteur du n° 10.

Article 2 : Pendant l'exécution des travaux à l'adresse sus visée, la circulation sera assurée par panneaux B15 – C18 ou alternat manuel ou feux tricolores.

Article 3 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.

Article 4 : La signalisation réglementaire de chantier et de circulation sera fournie et mise en place par les soins du pétitionnaire.

Article 5 : Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Il est responsable des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 6 : La présente décision sera affichée à chacune des extrémités de l'emprise du chantier. Pour information des usagers, elle sera également affichée à la mairie et publiée au registre des arrêtés de la commune.

Chacun en ce qui le concerne, le Directeur Général des Services et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le pétitionnaire recevront un duplicata pour information.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

A Teloché, le 24 octobre 2023
Pour Le Maire par délégation,
Le Maire-adjoint à la voirie,
Jean-Luc MARTINEAU



SAS LES TRAVAUX PUBLICS
« L.T.P »
Terrassement, Travaux Publics
46 Route de la Brardière
72220 ST GERVAIS EN BELIN
Tel : 02.43.77.44.20
Fax : 02.43.77.49.22



St Gervais en Belin, le 23 Octobre 2023

Affaire : DA27/053011
Objet : Alimentation ENEDIS

MAIRIE

DEMANDE D'ARRÊTE DE CIRCULATION

- A) VILLE DE : TELOCHE
- B) ADRESSE : Rue de la Croix de Pierre
- C) OBJET : Terrassement et pose d'un réseau Basse Tension
- D) DUREE : 3 Jours
- E) PERIODE PREVUE : Entre le 14 Novembre et le 08 Decembre
- F) Horaire de travail
Habituel de l'entreprise : 7h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00

- | | |
|--|-------------------------------------|
| (1) Signalisation par panneaux B15-C18 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (2) Circulation alternée par feux de signalisation | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (3) Circulation interdite | <input type="checkbox"/> |
| (4) Stationnement interdit d'un côté | <input type="checkbox"/> |
| (5) Stationnement interdit des deux côtés | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (6) Route ou rue barrée dans les deux sens | <input type="checkbox"/> |
| (7) Neutralisation d'une voie | <input type="checkbox"/> |

Demandeur : Jeremy BOULAY
Tel : 06.30.93.02.92
Mail : jeremy.boulay@sas-ltp.fr

Date 23/10/2023

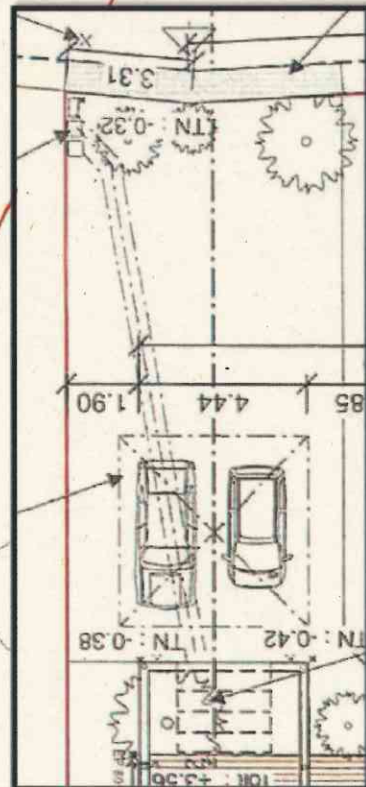
Signature

Solution technique:

M. MANZELLA demande le raccordement électrique d'une maison individuelle d'une puissance estimée à 12 kVA. La création de réseau basse tension est nécessaire.

TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE ENEDIS

- A1** : Changement du fusible 250 A en 200 A sur le départ 7235000467 issu du poste DP 72350P0081 - ARCHE pour lever une partie des contraintes de protection
- A1** : Réalisation d'une remontée aéro-souterraine à partir du support BT existant (72350000742 / départ 7235000467 issu du poste DP 72350P0081 - ARCHE)
- A1-A2** : Pose d'environ 51 m de câble BTS 150² AL en domaine public
- A2** : Pose d'un coffret type CGV équipé d'une grille fausse coupure pour le futur branchement



ENEDIS
Au titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne garantit que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 654-1 et R. 654-2 du code de l'énergie, réalisés et contrôlés par elle dans le cadre de son activité de distribution d'électricité.
Ce document est communiqué en vertu de l'article 6 de la loi n° 2011-105 du 17 janvier 2011 relative à l'accès à l'information.
1. Les renseignements contenus dans ce plan ont été vérifiés par Enedis le 19/09/2022.
2. A titre indicatif et sans aucune garantie, les ouvrages souterrains ont été cotés à une profondeur moyenne de 0,20 m sous l'isolant ou, autrement dit, de 0,85 m sous la surface. Toutefois, des contraintes de construction et des épaisseurs variables de revêtement de sol de localisation souterraine peuvent modifier la profondeur réelle de ces ouvrages.
3. Le maître d'ouvrage peut constater une anomalie relative au tracé de la rampe vers les différents coffrets, poteaux, ...
Edité le : 09/09/2022 - Tous droits réservés - reproduction interdite

ENEDIS
103 103770004
103 103770004

